

# **Consultation du grand public sur la prolongation de la concession du Rhône**

---

***PORT DE PLAISANCE DE L'ÉPERVIÈRE - VALENCE***

***11 AOUT 2020***

**Synthèse des échanges**

Les rencontres sont animées par Christophe Dorée, Directeur territorial Rhône-Isère de la CNR et Philippe Magherini, son Directeur juridique, Christophe Deblanc de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes auxquels se joignent David Chevallier, Garant de la Concertation auprès de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Éric Chapand, Directeur de Valence Romans Tourisme et Christine Priotto, maire de Dieulefit et membre du Cabinet du Président de Valence Romans Agglo, assistent également à une grande partie de cette après-midi d'échanges.

Le stand de présentation est situé en plein air à l'entrée du bâtiment abritant notamment un restaurant et la Capitainerie du port de plaisance de L'Épervière. Le lieu est d'autant plus passant qu'il se trouve sur l'itinéraire cyclable Via Rhône. Cependant, la canicule semble avoir quelque peu réduit sa fréquentation, bien que l'horaire de la consultation ait été repoussé pour en tenir compte.

Hormis les cyclistes, allant à vive allure, la quasi-totalité des passants est activement abordée par les intervenants dès lors qu'ils montrent un minimum d'intérêt pour le stand. Presque tous se prêtent alors volontiers à des échanges de cinq à dix minutes, voire davantage. 28 personnes seront ainsi consultées et informées de vive voix ainsi qu'à l'aide des panneaux.

Ce public est majoritairement composé de seniors, bien souvent des usagers du port de plaisance, résidents ou de passage, habitués ou le découvrant pour la première fois. Les autres interlocuteurs sont principalement des promeneurs habitant aux alentours et habitués des lieux.

La plupart de ces visiteurs remplissent le questionnaire sur place : environ 25 questionnaires sont ainsi collectés. D'autres personnes l'emportent et sont avisées qu'elles peuvent le déposer par la suite à la Capitainerie. La plaquette de présentation de la CNR est systématiquement remise.

Les pages suivantes restituent une synthèse de la totalité des échanges. En effet, leur répartition a permis à la rédactrice de les suivre presque tous directement, et les quelques propos s'étant tenus simultanément lui ont été systématiquement rapportés par les intervenants.

### **La CNR et ses missions : connaissances et idées reçues**

Environ la moitié des sondés connaissent la CNR, mais seuls quelques-uns semblent distinguer un tant soit peu ses missions.

Certains l'assimilent, ainsi qu'Engie, son actionnaire à 49,9 %, à une entité d'EDF. Il leur est donc expliqué qu'il s'agit au contraire d'une entreprise concurrente, dont 50,1 % du capital est issu du secteur public au travers de 183 collectivités locales et de la Caisse des Dépôts et Consignations. En certaines occasions, les intervenants soulignent que la CNR représente le deuxième producteur français d'électricité, principalement d'origine hydraulique, mais également grâce à une diversification dans les énergies renouvelables (photovoltaïque et éolienne), notamment sur le parc de Le Pouzin ou de Saint-Georges-les-Bains à proximité.

Les participants sont ainsi nombreux à ne pas distinguer la dimension commerciale partiellement privée de l'entreprise ni le caractère autofinancé des investissements qu'elle réalise : ils considèrent que ces derniers impliquent directement et exclusivement de l'argent public.

De ce fait, les échanges commencent le plus souvent par une présentation de CNR depuis son origine jusqu'à la transformation de CNR en opérateur de plein exercice en 2003 (8<sup>ème</sup> avenant) et la mise en place des plans de missions d'intérêt général. Les intervenants rappellent ainsi que le Rhône fait l'objet d'un contrat par lequel l'État délègue l'aménagement et l'exploitation du fleuve à un concessionnaire. Cette activité s'organise autour de trois missions solidaires :

- la production d'électricité d'origine hydraulique;

- la navigation ;
- l'irrigation et les autres usages agricoles

### **La démarche de consultation du public et les enjeux de prolongation de la concession**

Les intervenants exposent le contexte et les enjeux de la prolongation de la concession.

Le contrat liant la CNR à l'État arrive à son terme le 31 décembre 2023. Cependant, le premier ouvrage ayant été mis en service en 1948 et le dernier dans les années 1980, la CNR n'a pas réellement bénéficié des 75 années d'exploitation initialement prévues dans cet accord en raison de circonstances historiques liées à la seconde guerre mondiale, la destruction du système électrique français et la nationalisation du secteur électrique en découlant en 1946. Une prolongation de 2023 à 2041 viendrait équilibrer ce décalage. Dès lors, l'importance des enjeux socio-économiques et environnementaux nécessite de consulter le public sur cette modification des termes de la concession.

Dans le cadre de cette prolongation de 18 années, la CNR s'engagerait sur de nombreux projets.

#### ▪ **L'extension du domaine concédé**

La CNR prendrait en charge plusieurs tronçons additionnels : le petit Rhône actuellement exploité par les Voies navigables de France (VNF), le Grand Rhône en aval d'Arles, une extension autour d'Avignon ainsi qu'une partie du Canal de Savières reliant le lac du Bourget au Rhône, depuis l'aval du barrage de Sault-Brénaz jusqu'au port de Lyon. La CNR intégrerait aussi les ports de Laudun-l'Ardoise, du Pontet et le site de la SACHA à Arles.

#### ▪ **L'étude et la construction éventuelle d'un ouvrage dans le secteur de Saint-Romain-de-Jalionas**

Cette installation constituerait le vingtième et dernier ouvrage bâti sur le Rhône par la CNR. La CNR serait tenue d'étudier sous quatre ans sa faisabilité et ses conditions d'acceptation afin de permettre une décision de l'Etat. Les intervenants soulignent systématiquement qu'il représente l'une des ultimes possibilités de barrages hydrauliques en France et que les sommes correspondant à cet investissement seraient bien sûr reportés sur d'autres projets si sa construction n'était pas validée.

#### ▪ **Des investissements dans divers projets complémentaires**

De petites centrales hydro-électriques avec des passes à poissons seraient installées pour exploiter le « débit réservé », ce flux d'eau visant à garantir un niveau minimum permanent du Rhône court-circuité, qui n'est actuellement pas utilisé pour la production d'électricité, sur les barrages de Saint-Pierre-de-Bœuf à Péage-de-Roussillon, d'Arras à Saint-Vallier, de La-Rochede-Glun à Bourg-Lès-Valence, de Charmes à Beauchastel, de Donzère à Donzère-Mondragon, ainsi qu'à Caderousse. Par ailleurs, les portes avals des écluses de Châteauneuf-du-Rhône et de Bollène seraient doublées pour éviter une immobilisation de plus d'un mois si elles nécessitaient des réparations importantes, en particulier dans l'éventualité d'une collision par un bateau.

Une question revient presque systématiquement : la consultation implique-t-elle une mise en concurrence ? Si oui, quels seraient les acteurs alternatifs à la CNR ? En réponse, les intervenants indiquent qu'un appel d'offres n'interviendrait que dans l'hypothèse où la prolongation ne serait pas validée. La mise en concurrence serait repoussée à 2041. Ils indiquent que les autres producteurs ou fournisseurs d'électricité ainsi que des entreprises du secteur du BTP pourraient être

susceptibles de soumissionner, soulignant la dimension internationale du marché de l'électricité. En réponse à un visiteur, ils précisent que la décision appartient à l'Etat.

Un interlocuteur prend conscience qu'elle perçoit spontanément la CNR comme indissociable de l'exploitation du Rhône actuellement réalisée. Elle s'interroge sur la capacité d'autres acteurs à mobiliser immédiatement l'expérience et les compétences nécessaires. Elle demande en outre si, en cas de changement, les salariés seraient repris par le nouvel intervenant. Il lui est répondu par l'affirmative avec la précision que le droit des concessions prévoit la reprise du personnel nécessaire à l'exploitation de la concession, ce qui ne signifie pas forcément tout le personnel de CNR.

### **Différentes perceptions des enjeux environnementaux**

Les préoccupations environnementales sont inégalement partagées. Par exemple, au sein d'un même groupe de quatre promeneuses, certaines jugent cet enjeu essentiel parmi les missions de la CNR tandis que d'autres balayent la question. Elles s'accordent toutefois sur l'importance d'un bon entretien des berges et sur le regret que trop d'arbres y aient été coupés.

Une famille achevant une après-midi de ski nautique déplore le conflit entre les pratiquants d'activités à moteur et certains plaisanciers qui les décrivent au nom de leur tranquillité ou de préoccupations écologiques.

Certains visiteurs sont agréablement surpris d'apprendre que l'eau du Rhône est d'une qualité plutôt satisfaisante. Ils doutaient que les pêcheurs consomment réellement leurs prises. Un intervenant de la CNR les assure du contraire et rappelle que le Rhône est le cadre de compétitions nationales de pêche. Il cite le chiffre très encourageant de 70 000 poissons dénombrés en période de montaison par les capteurs installés dans les passes à poissons : la présence de sandres, brochets et autres anguilles témoigne d'une belle amélioration de la qualité de l'eau.

L'irrigation et l'agriculture auront fait l'objet d'un unique échange, une personne s'inquiétant d'éventuels déséquilibres consécutifs aux pompages à cet effet. Les intervenants soulignent l'engagement de la CNR sur cette problématique des priorités dans l'usage de l'eau, en particulier sa mission visant à stimuler les projets qui favorisent les économies.

### **La VIA RHÔNA : plébiscite et appels à poursuivre sa valorisation**

La Via Rhôna est plébiscitée et fait l'objet de nombreuses remarques ou questions. Les promeneurs apprécient ce cadre. Un retraité y marche même régulièrement de nuit, car il trouve les éclairages du barrage à proximité très esthétiques. Le public est donc favorablement surpris d'apprendre que la CNR participe à hauteur de 20 à 30 % à l'aménagement de la Via Rhôna. De nombreux sondés déplorent bien sûr qu'elle soit incomplète et reçoivent alors une explication sur les obstacles inhérents aux risques technologiques au Sud de Lyon par exemple. Un couple regrette également l'insuffisance d'installations (hôtels, restaurants, réparation de vélos, etc.) qui permettraient d'en valoriser tout le potentiel.

Un autre couple a identifié la CNR comme étant à l'origine des missions d'information sur les risques liés aux loisirs aux abords du fleuve : chaque été, des jeunes sont recrutés pour aller ainsi à la rencontre des usagers.

### **La navigation de plaisance, une autre source de satisfaction**

La navigation de plaisance sur le Rhône fait l'objet de commentaires unanimement très positifs. Un grand nombre d'interviewés empruntent régulièrement le fleuve depuis des années, voire depuis

des décennies et plusieurs d'entre eux mentionnent spontanément qu'ils ont ainsi constaté des améliorations très appréciables.

La plupart des visiteurs sont étonnés d'apprendre que la CNR n'intervient actuellement pas jusqu'à la Méditerranée. Une quadragénaire y voit l'explication d'une qualité de gestion bien moindre à ses yeux.

Un plaisancier s'étonne que le passage des écluses gérées par la CNR ne donne pas lieu au contrôle de la carte de navigation et qu'une taxe soit perçue par VNF pour circuler sur le Rhône alors que cet organisme n'y joue aucun rôle. Il lui est expliqué que cette taxe est perçue de façon générale.

Des regrets sont toutefois exprimés quant à la convivialité qu'offrait la présence physique des éclusiers. Les plaisanciers déplorent aussi le manque d'appontements adaptés à leurs embarcations. Certains s'organisent pour utiliser les quelques-uns existants tandis que d'autres reconnaissent stationner au niveau des écluses même s'ils savent que ce n'est pas réglementaire.

Un interviewé réagit à la mention du transport fluvial dans le questionnaire en soulignant son importance pour réduire le trafic de camions sur l'autoroute. Il appuie sa remarque en pointant le bruit provenant de cette dernière, assez présent sur le site.

### **Le port de plaisance de l'ÉPERVIÈRE : des perceptions divergentes**

Les commentaires sur la gestion de cet équipement sont mitigés.

Trois résidents, qui affirment représenter l'opinion de 90 % de leurs homologues, décrivent un laisser-aller croissant. Leurs critiques ne concernent pas les équipements, jugés satisfaisants, mais leur entretien, selon eux, inexistant.

Les problématiques d'algues iraient globalement croissantes depuis quelques années. Enfin, ils déplorent que la distribution de carburant, bien qu'automatisée par carte bancaire, ne fonctionne qu'aux heures d'ouverture de la Capitainerie.

Les intervenants de la CNR les invite à exprimer leur ressenti lors de l'enquête de satisfaction que le gestionnaire du port est tenu de réaliser annuellement. Ils notent de s'enquérir du traitement et des suites données à cette dernière en lien avec le gestionnaire du Port.

Ces échos négatifs resteront toutefois minoritaires. Les autres usagers du port se montrent satisfaits, voire très satisfaits. Une plaisancière affirme même qu'aucune amélioration n'est utile et espère le voir rester en l'état, redoutant que des aménagements supplémentaires entraînent une hausse des tarifs.

### **Trois visiteurs spécifiques**

Un échange particulier implique deux gendarmes de la brigade fluviale de Valence revenant d'un exercice sur le fleuve. Ils se félicitent de leurs excellents rapports avec la CNR. Ils évoquent la réunion publique du 3 juin 2019 au Pouzin animée par Monsieur Archimbaud puis demandent si la démarche a fait l'objet d'une parution dans la presse. Les intervenants citent un article paru dans *Le Dauphiné* ainsi qu'une vidéo disponible sur le site internet de la prolongation. Questionnés sur ce que la CNR pourrait accomplir pour faciliter leur action, les gendarmes évoquent leur manque de moyens humains (ils ne sont que quatre), mais surtout matériels, leur bateau devenant inadapté et devant idéalement être remplacé. Les intervenants de la CNR évoquent dans le cadre des plans de

missions d'intérêt général une récente convention visant à financer des embarcations afin de faciliter l'intervention des pompiers sur la voie navigable.

L'événement aura aussi permis un échange avec un représentant des salariés de la CNR : le site se trouvant sur le trajet entre son domicile et son travail, cette personne y a fait une halte, se disant curieuse d'observer le déroulement de la consultation. Elle demande si les échanges apportent des informations intéressantes. David Chevallier souligne la variété des contributions.

### **Le format de cette étape de la consultation**

Plusieurs personnes se sont étonnées de la forme individuelle des échanges : ils imaginaient plutôt une présentation et un débat en assemblée.

Il leur est donc expliqué qu'une concertation de ce type a préalablement été conduite en 2019, notamment auprès des représentants associatifs et des collectivités territoriales concernées, et qu'elle a permis de faire émerger un certain nombre de sujets. La phase en cours correspond à une prolongation de ce débat avant l'ouverture, en septembre 2020, de la consultation proprement dite des parties intéressées et du public.

Un grand nombre de visiteurs demandent combien de temps l'équipe restera présente. Ils sont surpris et apparemment déçus d'apprendre que l'intervention ne dure qu'une après-midi. Ils s'enquière le plus souvent des étapes suivantes. Il leur est alors systématiquement indiqué que les informations, ainsi que le questionnaire, sont consultables sur le site internet [www.prolongation-rhone.fr](http://www.prolongation-rhone.fr).

En conclusion, notons que le questionnaire a été rempli très consciencieusement par les visiteurs qui s'y sont prêtés : ils prennent le temps de s'asseoir pour cela et s'impliquent visiblement dans leurs réponses. Certains le jugent toutefois un peu technique : ils ne s'estiment pas suffisamment informés pour répondre à certaines questions. De plus, la priorisation entre les sujets apparaît comme un exercice compliqué. Il est précisé par les intervenants de la CNR que cet exercice de conciliation des enjeux et activités fait partie du quotidien des salariés de la CNR.